

## THÈME

État des lieux de la Voie Professionnelle – DEPP – Erwan Coubrun

Transformation de la Voie Professionnelle – Un premier bilan – David Héland IGESR

## L'ESSENTIEL

Comme annoncé par Carole Grandjean, le 21/10/2021, les organisations syndicales représentatives au Comité Technique Ministériel ont été invitées par le ministère de l'Éducation nationale, représenté par Jean-Marc Huart, directeur de cabinet de Pap Ndiaye, et Clément Ziza, directeur de cabinet de Carole Grandjean, à partager un premier bilan de la TVP. Cinq de ces organisations ont répondu présentes : le SNALC, la CGT, la FSU, le SGEN et l'UNSA.

### Préambule

À la demande des quatre organisations syndicales présentes et membres de l'intersyndicale (SNALC, CGT, FSU et UNSA) contre le projet de réforme des lycées professionnels, lecture a été faite du dernier [communiqué de presse](#) du 24 novembre 2022 de l'intersyndicale.

Jean-Marc Huart a affirmé que le lycée professionnel demeurerait bien dans le giron de l'Éducation nationale. Une nouvelle concertation est programmée fin décembre début janvier 2023. Le Ministère insiste sur le fait qu'il ne serait pas pressé de mettre en œuvre la réforme : pas d'entrée en vigueur en septembre 2023

### État des lieux de la Voie Professionnelle

- La proportion d'élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée d'environ 25% en 2005 à 69% en 2021.
- La maîtrise des connaissances et compétences en Français et Mathématiques est insuffisante ou fragile pour respectivement 40% et 69% des élèves de 2<sup>de</sup> professionnelle.
- Les enfants issus de familles dont les parents sont inactifs ou ouvriers sont sur-représentés parmi les jeunes de la voie professionnelle.
- L'accès à l'apprentissage est sélectif. L'apprentissage accueille moins de filles, moins d'élèves issus de familles immigrées et davantage d'enfants d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

### Premier bilan de la TVP

Ce [premier bilan](#), distribué en séance, dresse un tableau globalement positif des dispositifs pédagogiques de la TVP, tout comme celui de Marc Foucault le 21/10/2022 lors de l'installation des groupes de travail initiés par la ministre déléguée, Carole Grandjean.

## LE SNALC A INSITÉ SUR...

- La mixité des statuts juridiques ne se limite pas à *élèves* et *apprentis*, il englobe de plus en plus les *stagiaires* de la formation continue. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail et le statut de stagiaire de la formation continue renvoie également au Ministère du Travail. La frontière devient donc de plus en plus floue entre le MEN et le Ministère du Travail.

- [L'état des lieux de la Voie Pro](#) établie par la DEPP, en soulignant le rajeunissement des élèves en LP et leurs lacunes en français et en mathématiques, démontre la nécessité de plus d'école et non pas de PFMP. C'est pourquoi le SNALC préconise une année supplémentaire, en début de formation pour tous les élèves qui en ont besoin. Une montée en compétence qu'elle soit en enseignement général ou professionnel est illusoire sans une maîtrise solide des fondamentaux.
- Au sujet du module de réconciliation des mathématiques, annoncé par le ministre, le SNALC a demandé si cela se ferait à moyens constants ou si des moyens supplémentaires seront octroyés, mais n'a pas obtenu de réponse.

## L'AVIS DU SNALC

Le SNALC acte positivement qu'un cycle de concertation soit enfin ouvert par le ministère sur le lycée professionnel et le bilan de la TVP. Il est également satisfait du desserrement du calendrier de la nouvelle réforme (pas de mise en œuvre généralisée à la rentrée 2023). Il reconnaît la pertinence des informations de [l'état des lieux](#) de la Voie Professionnelle et remercie la DEPP pour ce rendu sérieux et objectif. Et c'est donc très logiquement qu'il continue de demander l'abandon de la nouvelle réforme du lycée professionnel.

En revanche, il ne partage absolument pas les appréciations de l'IG du [premier bilan](#) de la TVP et aurait souhaité recevoir ce document en amont de la concertation.

Il est particulièrement surpris par cette assertion p 4 « *Le développement de l'apprentissage est freiné en LP par l'état actuel de la réglementation qui réduit les moyens octroyés aux établissements lorsqu'il y a basculement des apprentis en groupe autonome* ». Le SNALC combat la mixité des statuts juridiques pour son aberration pédagogique mais également en raison de l'exploitation des enseignants qu'elle induit. En effet, les enseignants qui interviennent volontairement, en sus de leurs ORS, devant des groupes dédiés d'apprentis, sont rémunérés, ce qui n'est pas le cas en mixité des statuts juridiques, nonobstant le surcroît de travail occasionné. En revanche, la hiérarchie intermédiaire, perçoit une sur-rémunération fonction du coût-contrat. Malgré ses engagements, la DGESCO n'a toujours pas explicité la ventilation des recettes générées par les coûts contrats.

De plus, les moyens octroyés sont décidés par le ministère courant décembre et les DHG sont attribuées aux établissements fin janvier. Ils ne peuvent donc pas tenir compte des éventuels contrats d'apprentissage qui dans le meilleur des cas seront signés durant l'été précédant la rentrée.